

UN1TÉ

PRÉSUMPTION

D'USAGE LÉGITIME DE L'ARME

*LE PROJET UN1TÉ ÉTUDIÉ CE JOUR
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE !*

Fort de sa technicité reconnue, UN1TÉ porte depuis des mois la nécessité d'intégrer dans la loi **la PRÉSUMPTION LÉGITIME D'USAGE DE L'ARME**, que les policiers n'ont toujours pas.

La présomption de légitime défense ne protège pas nos collègues, n'empêche pas leur mise en examen, et écarte les conditions d'usage prévues par le CSI. La présomption d'usage légitime de l'arme entérine, elle, une évidence :

SI UN POLICIER UTILISE SON ARME, IL LE FAIT LÉGITIMEMENT.

C'est bien cette seule légitimité qui sera débattue ce jour dans l'Hémicycle.

Grace à UN1TÉ !

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA COORDONNÉE DE L'ÉTAT POUR L'ÉTAT DE DROIT

07/07/2026